

Documents de base à présenter lors d'une demande de crédit d'investissement pour:

Aide initiale unique pour jeune agriculteur jusqu'à 35 ans révolus

- ▶ attestation d'une formation appropriée (CFC d'agriculteur, de viticulteur, de maraîcher, d'arboriculteur, etc.);
- ▶ attestation de l'office des poursuites;
- ▶ budget d'exploitation établi par le secteur conseil et formation de la CNAV *;
- ▶ valeur de rendement et prix d'acquisition du domaine ou copie du bail à ferme approuvé par l'autorité compétente;
- ▶ inventaire du capital-fermier avec indication des valeurs;
- ▶ convention de reprise.

Construction, transformation ou rénovation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation

- ▶ attestation d'une gestion performante de l'exploitation pendant les trois dernières années au moins (comptabilité de gestion 3 ans);
- ▶ attestation de l'office des poursuites;
- ▶ budget d'exploitation établi par le secteur conseil et formation de la CNAV *;
- ▶ valeur de rendement et prix d'achat des domaines ou terrains agricoles acquis durant les cinq dernières années;
- ▶ plans et devis (avec indication des m3 SIA pour les logements).

Achat d'une entreprise agricole d'un tiers exploitée en affermage pendant au moins 6 ans

- ▶ attestation d'une gestion performante de l'exploitation pendant les trois dernières années au moins (comptabilité de gestion 3 ans);
- ▶ attestation de l'office des poursuites;
- ▶ budget d'exploitation établi par le secteur conseil et formation de la CNAV *;

- valeur de rendement de l'entreprise agricole en nous indiquant le numéro des parcelles et le cadastre sur lequel elles sont situées;
- attestation du prix de vente par le vendeur.

La commission foncière agricole se réserve le droit de demander d'autres documents nécessaires à l'examen des demandes.

*Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, route de l'Aurore 4, 2053 Cernier (tél. 032 889 36 30).